



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 183/2023
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

IMPACTS 2024 – SUBVENTIONS AU STADE LAVALLOIS NATATION ET LAVAL WATER-POLO

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

IMPACTS 2024 – SUBVENTIONS AU STADE LAVALLOIS NATATION ET LAVAL WATER POLO

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant l'appel à projets Impact 2024 du fonds de dotation Paris 2024,

Considérant l'investissement des deux partenaires associatifs que sont le Stade Lavallois Natation et le Laval Water-Polo sur les créations des 2 Centres d'Accession à la Formation et une Section d'Éducation Sportive dédiés aux jeunes de la 4^{ème} à la terminale :

- CAF - Natation course filles – mixtes filles,
- CAF – waterpolo féminin – 14 ans et moins,
- SES – waterpolo féminin seconde à la terminale,

Après avis favorable à la majorité de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les subventions de fonctionnement d'un montant de 2 500 € sont attribuées au Stade Lavallois Omnisport et le Laval Water-Polo. Elles seront prélevées sur la ligne de crédit n° 30554 Actions Terre de Jeux 2024.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault